



48ème session du Conseil des droits de l'homme

Point 3 de l'ordre du jour

Dialogue interactif avec le Rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition

Genève, le 16 septembre 2021

Déclaration de la Suisse

Madame la Présidente,

La Suisse remercie le Rapporteur spécial pour son rapport.

La Suisse soutient la complémentarité des systèmes de justice afin que les responsables d'atrocités rendent comptes de leurs crimes. Tout d'abord, devant les juridictions nationales y compris au nom de la compétence universelle, mais aussi devant les mécanismes régionaux, internationaux ou mixtes. La Suisse contribue à la lutte contre l'impunité grâce à la compétence universelle dans sa législation nationale et se félicite d'avoir rendu son premier jugement dans ce cadre.

La Suisse est inquiète quant à l'évolution de la situation des droits de l'homme au Sri Lanka et appelle le Rapporteur spécial à continuer de suivre la situation de près pour soutenir le Sri Lanka dans son traitement du passé.

L'accès à l'information est la base de tout processus d'établissement des faits de violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Dans son rapport, le Rapporteur spécial fait référence aux risques auxquels cette information est exposée. La Suisse a fortement contribué au développement des *Principes Directeurs concernant l'Hébergement en Lieu Sûr des Archives en Péril*. Elle tient à souligner les défis importants qui persistent pour l'accès à ces informations relevant des institutions nationales, et, parfois, régionales et internationales.

Monsieur le Rapporteur spécial, que peut faire la communauté internationale et le Conseil des droits de l'homme à Genève pour faciliter l'accès, l'échange et la préservation de telles informations?

Je vous remercie.